

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010 À 20 HEURES

Convocation en date du -5 mai 2010

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. GEIST Patrick, VOEGELE Paul, DURRHEIMER Rémy, Adjoints

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, Mmes WARTZOLFF Monique, SCHUSTER Danielle,

MM. GUTHMULLER Roland, RITTERBECK Denis, Melle OHLMANN Denise, MM.

LANOIX Martin, DOSSMANN Dominique, VOLGRINGER Alphonse, Conseillers Municipaux.

Membre absent excusé : /

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2010

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 22 MARS 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 - REHABILITATION, EXTENSION ET MISE AUX NORMES DU CLUB-HOUSE DU FOOTBALL

A. REALISATION D'UN PRET A LONG TERME ET D'UN CREDIT-RELAIS

a) REALISATION D'UN EMPRUNT A LONG TERME

Monsieur Patrick GEIST, 1^{er} Adjoint au Maire, informe les élus qu'en vue de financer cet équipement, la Commission des Finances réunie en date du 26 avril 2010, a analysé les propositions émanant des différents établissements financiers ayant répondu à la consultation : Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, et Crédit Agricole.

En fonction des conditions financières proposées, de la souplesse de mise à disposition des fonds, la Commission des Finances a décidé de formuler les propositions suivantes au Conseil Municipal, à savoir :

- réalisation d'un emprunt à long terme de 200.000 € au taux variable de 2,31 % (Euribor 3 mois de 0,64 % + marge de 1,67 % valeur au 13 avril 2010) sur une durée maximale de 10 ans, à contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'entériner les propositions formulées par la Commission des Finances,

- de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt :
 - ✓ Montant 200.000,- €
 - ✓ Durée 10 ans
 - ✓ Taux d'intérêt Taux révisable cape + 1 %
Euribor 3 mois de 0,64 % + marge de 1,67 %
(valeur au 13 avril 2010)
 - ✓ Echéance Trimestrielle en capital constant
 - ✓ Commission 0,10 %
- de mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats à intervenir sur la base et aux conditions générales des contrats de prêt.

b) REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN CREDIT RELAIS

Monsieur Patrick GEIST, 1^{er} Adjoint au Maire, informe les élus qu'en vue de financer cet équipement, la Commission des Finances réunie en date du 26 avril 2010, a analysé les propositions émanant des différents établissements financiers ayant répondu à la consultation : Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, et Crédit Agricole.

En fonction des conditions financières proposées, de la souplesse de mise à disposition des fonds et des possibilités de remboursement anticipé en ce qui concerne le crédit relais, la Commission des Finances a décidé de formuler les propositions suivantes au Conseil Municipal, à savoir :

- réalisation d'un crédit relais de 200.000 € à taux variable 1,223 % Euribor 12 mois (valeur au 7 avril 2010) + marge de 0,50 point sur une durée maximale de 3 ans, à contracter auprès du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'entériner les propositions formulées par la Commission des Finances,
- de réaliser auprès du Crédit Mutuel un crédit relais :
 - ✓ Montant 200.000,- €
 - ✓ Durée 3 ans maximum
 - ✓ Taux 1,223 % Euribor 12 mois + marge de 0,50 point
(valeur au 7 avril 2010)
- de mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant des présents prêts,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats à intervenir sur la base et aux conditions générales des contrats de prêt.

B. AVENANTS

a) AVENANT N° 1 - ENTREPRISE BEYER (LOT N° 12)

Le Maire soumet aux élus une proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux relatifs à la réhabilitation, l'extension et la mise en conformité du club-house du football, à savoir :
BEYER à Brumath - Lot n° 12 - Assainissement - Plomberie - Sanitaire, à savoir :
+ 6.710,06 € HT : modification des réseaux enterrés

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,
- d'approuver l'avenant n° 1 validé par la commission chargée de l'ouverture des plis,

BEYER (lot n° 12) assainissement - plomberie - sanitaire
Montant initial du marché : 59.234,48 € HT
Avenant n° 1 : 6.710,06 € HT
Montant du nouveau marché : 65.944,54 € HT

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'Entreprise BEYER à Brumath, ainsi que l'ensemble des documents y relatifs.

b) AVENANT N° 1 - ENTREPRISE SGR

Le Maire soumet aux élus une proposition d'avenant n° 1 au marché de travaux relatifs à la réhabilitation, l'extension et la mise en conformité du club-house du football, à savoir :

SGR à Niederschaeffolsheim - Lot n° 4 - Couverture - Etanchéité - Zinguerie, à savoir :
+ 4.016,35 € HT : Plus value pour la fourniture & la pose d'un bardage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'approuver l'avenant n° 1,

SGR (lot n° 4) couverture - étanchéité - zinguerie

Montant initial du marché : 70.443,50 € HT
Avenant n° 1 : 4.016,35 € HT
Montant du nouveau marché : 74.459,85 € HT

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'Entreprise SGR à Niederschaeffolsheim, ainsi que l'ensemble des documents y relatifs.

3 - TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle aux membres, la délibération du 24 mars 2006 confiant la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des cours d'eau à l'Office National des Forêts. Le montant de la rémunération avait été fixé à 3.500,- € HT et le coût des travaux estimés à 12.000,- € HT.

Puis il donne connaissance de la délibération du 28 janvier 2009 acceptant l'avenant présenté par l'ONF pour la réalisation de prestations complémentaires non prévues au marché initial. Le montant du marché est ainsi porté à 7.600,- € HT et le coût estimatif des travaux a été revu à la hausse, soit 50.675,- € HT.

Monsieur le Maire signale ensuite aux membres qu'une consultation pour les travaux de restauration des cours d'eau a été lancée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, avec une date de remise des offres fixée au 9 avril 2010.

Suite à l'ouverture des offres et après analyse de celles-ci par le maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres réunie le 22 avril 2010 a proposé de retenir l'offre du PARC DEPARTEMENTAL D'ERSTEIN comme mieux-disante au regard des critères de consultation (références, valeur technique), pour un montant de 37.483,00 € HT (tranches ferme et optionnelle).

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- d'attribuer le marché des travaux de restauration des cours d'eau au PARC DEPARTEMENTAL D'ERSTEIN,
- de solliciter au taux maximum, les subventions du Conseil Général et de l'Agence de Bassin Rhin-Meuse,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette attribution de marché.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010.

4 - DIVERS TRAVAUX

A. REFECTION DU MUR AU PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la réfection du mur de clôture du Presbytère avant la mise en place de la nouvelle clôture en aluminium par la Société MFC de l'Est à Soufflenheim. Il soumet aux élus les devis recueillis à cet effet, à savoir :

- Entreprise STARK & Cie à Minversheim : 7.756,00 € HT
- Entreprise LANOIX à Ohlungen : 5.007,27 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'Entreprise LANOIX à Ohlungen pour un montant de 5.007,27 € HT.

B. ESPACE SPORTIF ET CULTUREL ELECTRIFICATION DES DOMES POUR AERATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité des devis pour mettre en place un système d'ouverture et de fermeture des dômes à l'Espace Sportif et Culturel. Il soumet aux élus les devis recueillis à cet effet, pour l'installation d'un coffret aération O/F pneumatique et pour le raccordement électrique du système d'ouverture et de fermeture des dômes, à savoir :

Installation d'un coffret aération O/F pneumatique :

- Entreprise RINGENWALD à Strasbourg : 2.648,12 € HT

Raccordement électrique du système d'ouverture et de fermeture des coupes :

- Entreprise SOCALEC à Haguenau : 1.000,00 € HT
- Entreprise SNEF à Hoerdts : Pas de réponse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'Entreprise RINGENWALD à Strasbourg pour un montant de 2.648,12 € HT, pour la mise en place du coffret aération O/F pneumatique, ainsi que la proposition de l'Entreprise SOCALEC à Haguenau pour un montant de 1.000,00 € HT pour le raccordement électrique du système d'ouverture et de fermeture des dômes.

C. DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - ECOTRAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Société ECOTRAL, filiale d'Electricité de Strasbourg, a réalisé un diagnostic de l'éclairage public de la commune.

Il rappelle que le diagnostic d'éclairage public a pour but de définir et de proposer des solutions d'amélioration tenant compte de différents impératifs : sécurité, réductions des consommations d'énergie, réduction de la pollution lumineuse et optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Il signale qu'en ce qui concerne notre commune, ECOTRAL a dressé un bilan des travaux à programmer selon leur urgence, à savoir : la mise aux normes, l'amélioration de l'éclairage des rues ou le confort des usagers. Le coût de cette opération est estimé à :

- <u>Travaux urgents</u>	12.540,00 € HT
. sondage des mâts	2.000,00 € HT
. rénovation des luminaires	5.400,00 € HT
. Rénovation des supports	4.000,00 € HT
. Forfait maîtrise d'œuvre	1 140,00 € HT
- <u>Renouvellement du réseau d'éclairage public</u>	102.520,00 € HT
<i>Amélioration de l'éco efficacité des installations</i>	
. Armoire supplémentaire	5 600,00 € HT
. Commande des armoires	2.400,00 € HT
. Rénovation des luminaires	54.000,00 € HT
. Rénovation des supports	20.000,00 € HT
. Economie d'énergie	11.200,00 € HT
. Forfait maîtrise d'œuvre	9.320,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de diagnostic éclairage public établi par la Société ECOTRAL à Strasbourg,
- DECIDE de faire réaliser dans un premier temps, les travaux considérés comme urgents pour des raisons de sécurité et dont le coût est estimé à 12.540,- € HT, à savoir :
 - . les supports à sonder,
 - . les travaux de rénovation des luminaires,
 - . les travaux de rénovation des supports,
- SOLLICITE les subventions réglementaires prévues par l'ADEME et le Conseil Général,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

5 - ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS

A. ACQUISITION D'UNE REMORQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'acquérir une remorque pour permettre de transporter la citerne moto-pompe destinée à l'arrosage des espaces verts dans la commune. Il donne connaissance du devis de l'Entreprise RUFFENACH à Roppenheim pour un montant de 1.600,- € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'Entreprise RUFFENACH à Roppenheim pour un montant de 1.600,00 € HT.

6 - INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 24 novembre 2008, Mademoiselle Lucile SCHIRR, archiviste itinérante du Centre de Gestion du Bas-Rhin s'est déplacée à la Mairie de Niederschaeffolsheim pour y faire un bilan de la situation des archives.

Monsieur le Maire signale aux membres que pour mettre en ordre les archives municipales, l'archiviste itinérante propose une intervention de 9 journées d'intervention. Il informe que pour l'exercice 2010, les frais d'intervention sont de 230,- € par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 9 jours,
- Autorise le Maire à signer les actes à intervenir,
- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2010.

7- CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DIT « PASSERELLE »

Le Maire informe l'assemblée que depuis le 1er juin 2009, dans le cadre du plan d'action pour l'emploi, des "C.A.E.-passerelle" peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand. Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail.

Le Maire propose sur cette base la création d'un emploi pour des missions d'animation jeunesse en vue de promouvoir le sport, la culture et les loisirs. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} Juin 2010. L'Etat prendra en charge 90 % du SMIC horaire brut dans la limite de 24 heures hebdomadaires et exonèrera les charges patronales. En outre, la Région Alsace accorde une aide de 2 400 € pour un C.A.E.-passerelle d'un an à temps plein, aide calculée et proratisée en fonction du temps de travail hebdomadaire fixé par le contrat. La somme restant à la charge de la Commune sera donc minime.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal,
Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;
Vu la circulaire n°2009-19 du 29 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre du "C.A.E.-passerelle" dans le cadre du plan jeunes ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- crée un "Contrat accompagnement dans l'emploi - passerelle" pour l'exercice des fonctions d'animateur jeunesse pour une durée de 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget communal.

8 - ASSOCIATION DE CHASSE : AGREMENT D'UN GARDE-CHASSE PARTICULIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'agrément de garde-chasse particulier de la part de Monsieur Jean WEISS, Président de l'Association de Chasse de Niederschaeffolsheim, locataire des lots de chasse n° 331C01 et 331C02 sur le ban de la commune de Niederschaeffolsheim, concernant
. Monsieur Julien GEBHART domicilié à Niederschaeffolsheim - 8 rue du Stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la nomination de Monsieur Julien GEBHART, en tant que garde-chasse particulier pour les lots de chasse n° 331C01 et 331C02.

9 - DIVERS

A. LOTISSEMENT « LES ACACIAS » - NOM DE RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour le lotissement « Les Acacias » qui est en cours de construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOUHAITE ATTRIBUER le nom de : « rue des Iris » pour cette nouvelle voie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la plaquette de rue,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

B. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE HAGUENAU - ETUDE SUR L'EXTENSION DES COMPETENCES

Monsieur le Maire informe les Membres que la Communauté de Communes de la Région de Haguenau a lancé une étude sur l'extension des compétences.

C. ETUDE SUR LES POINTS DANGEREUX DE CIRCULATION

Monsieur le Maire signale aux Membres qu'il a demandé au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme d'effectuer une étude sur les points dangereux de circulation dans la commune, notamment : rue des Hirondelles, rue des Oiseaux et croisement rue du Général de Gaulle et route de Bischwiller.

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 3 juin 2010

Le Maire :

Les Membres du Conseil Municipal :